

Calendrier de mise en œuvre de la réforme des « APL en temps réel »

La réforme des « APL en temps réel » doit permettre d'actualiser de manière automatique et tous les trimestres les ressources des bénéficiaires afin de déterminer de façon plus juste le montant d'APL à verser en fonction de leur situation et de la réalité des ressources perçues.

Les travaux techniques relatifs à cette évolution du mode de calcul des allocations logement montrent encore des zones d'incertitude dans ce chantier qui représente pour la CNAF la première étape d'un changement complet et massif de son système informatique.

D'ultimes travaux de fiabilisation sont donc indispensables, nécessitant un décalage du calendrier prévu pour assurer la bonne mise en œuvre de la réforme.

La CNAF en a informé le ministre chargé de la ville et du logement, ainsi que ses ministres de tutelle. Elle recommande de décaler la date d'entrée en vigueur de la réforme d'un trimestre afin de s'assurer de la meilleure qualité et fiabilité possibles dans la mise en œuvre de cette réforme pour ses six millions d'allocataires.



Contacts presse

Virginie RAULT
01.45.65.68.84

Jackie EDI
01.45.65.68.91
presse@cnafr.fr